Anallyse des procédures de passattion de marchés publics

Date de l'analyse : 13.01.2022

Titre du projet du marché Projet d'extension de l'Institut St-Germain

Forme / genre de mise en concurrence Concours portant sur les études à un degré, certifié SIA 142.

ID du projet 231829

N° de la publication SIMAP 1238533 Date de publication SIMAP 13.01.2022

Fondation St Germain, Delémont Adjudicateur

Organisateur BURRI et Partenaires sarl, bureau d'architecture sia, à l'attention de Pascal Burri, cp 2014, 2800 Delémont, Suisse, E-mail: delemont@burri-

Visite

Questions

Inscription

Rendu documents

Rendu maquette

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux. Type de procédure

Genre de prestations / type de mandats

Concours de projet conforme au règlement SIA 142 (édition 2009). Le concours de projet concerne la réalisation, pour la Fondation St-Germain, d'une nouvelle construction comprenant une unité d'habitat et encadrement ainsi que les bureaux de l'AEMO, Action En Milieu Ouvert.

Prestations d'architecte selon SIA 102/2020, en principe 100% des prestations partielles.

Description détaillée des prestations / du

projet

Communauté de mandataires

Sous-traitance

Mandataires préimpliqués

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts

Conditions de participation

Critères d'aptitude

Critères d'adjudication / de sélection

Indemnités / prix :

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

Manques de l'appel d'offres

 Cette procédure est certifiée SIA 142 et n'a donc pas fait l'objet d'une analyse détaillée de l'OMPr. Veuillez vous référer à SIMAP Observations de l'OMPr

17.01.22, 09:58 1 von 2

ou à la FAO pour plus de détails.

• L'OMPr se réjouit de l'organisation de cette procédure.



Sia société suisse des ingénieurs et des architectes coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations d'Ingénieurs et d'Architectes

2 von 2